

Commission du Vieux Paris

Délégation Permanente du 14 mai 2009

Compte-rendu

Etaient présents : Mme Danièle Pourtaud, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Jean-François Cabestan, Mme Anne-Marie Châtelet, M. Olivier de Monicault, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M. Christian Prévost-Marcilhacy, Mme Karen Taïeb.

Excusés : Mme Céline Boulay-Esperonnier, Mme Karen Bowie.

La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 14 mai 2009 sous la présidence de Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine.

ORDRE DU JOUR :

Sélection de dossiers reçus entre le 9 mars et le 30 mars 2009

- ✓ 85, rue Saint-Honoré - 1^{er} arrondissement
- ✓ 1, rue Colbert, 7, rue Vivienne, 2^e arr. - Bibliothèque nationale de France
- ✓ 2b, quai des Célestins, 1, rue des Lions Saint-Paul - 4^e arr. - Ecole Massillon
- ✓ 20, rue Jacob - 6^e arrondissement
- ✓ 23-27, rue Saint-Lazare, 32-34, rue de Châteaudun - 9^e arrondissement
- ✓ 209-213, rue La Fayette, 37-39, rue Louis Blanc - 10^e arrondissement

Suivis

- ✓ 4, rue de Vaugirard - 6^e arr.
- ✓ 19, rue de Verneuil - 24, rue de l'Université - 7^e arr. - hôtel Senecterre
- ✓ 4, rue d'Anjou - 8^e arr.
- ✓ 20, rue Hallé - 14^e arr.
- ✓ 5, place Casadesus - 18^e arr. - château des Brouillards

85, rue Saint-Honoré (1^{er} arr.)

Démolition d'un escalier 18^e siècle pour installation d'un ascenseur

Pétitionnaire : M. ABDELJALIL Abdelhafid
HÔTEL SAINT-HONORE
SHON à démolir : 29 m² SHON créée : 19 m²
DP 075 101 09 V 0071
Permis déposé le 23/03/2009
Fin du délai d'instruction : 23/06/2009

« Ravalement des façades sur rue et cour d'un hôtel de tourisme avec création d'un ascenseur, démolition et reconstruction d'un escalier, réaménagement intérieur, création d'un châssis de désenfumage en toiture et suppression de la verrière sur cour. »

PROTECTION : bâtiments protégés au titre du PLU (85 et 87 rue Saint-Honoré).

Motivation : Maisons à boutiques. Au n°85, façade composée de trois travées présentant dans son aspect actuel un style néoclassique avec de beaux appuis de fenêtres en fer forgé de style Louis XVI bien hiérarchisés selon les niveaux et une frise de grecque entre les troisième et quatrième étages. Au n°87, façade composée de deux travées principales et de deux secondaires sur des bases probablement antérieures au XVIII^e siècle. Deux escaliers.

PRESENTATION : Immeuble traditionnel de style Ancien régime (parcelle en bande, 2 corps de bâtiment reliés par un escalier, petite cour). Façade plâtre style néoclassique; garde-corps de belle qualité, notamment au 1^{er} étage. 2 niveaux de caves.

Rénovation d'un hôtel de tourisme : réouverture de la cour aujourd'hui couverte d'une verrière pour créer un jardin, démolition de l'escalier pour en créer un nouveau avec un ascenseur, redistribution de tous les niveaux, réaménagement des caves (disparition d'un escalier entre les 2^e et 1^{er} sous-sols).

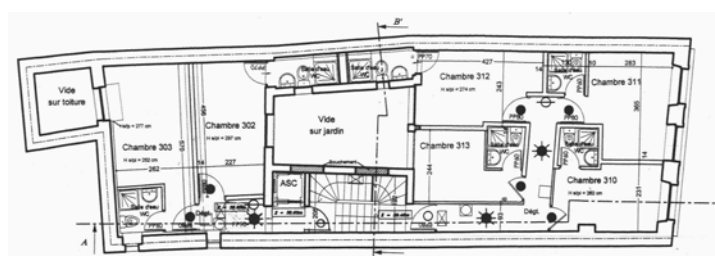
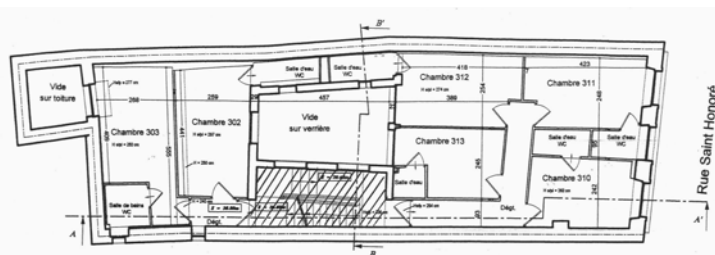
La rampe de l'escalier, à barreaux carrés, semble subsister, dissimulée par un habillage en bois récent (la 1^{ère} volée ayant déjà disparu); aucun autre emplacement de l'ascenseur n'est possible sans perdre une chambre. Le projet prévoit également un ravèlement simple sans modification des fenêtres existantes.

RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris a recommandé que soit recherchée une implantation alternative pour l'ascenseur de manière à préserver l'escalier de cet immeuble de la seconde moitié du 18^e siècle.

La Délégation Permanente a également recommandé que le ravèlement de la façade sur rue fasse l'objet d'un soin tout particulier, et que soient restituées des fenêtres d'un dessin du 18^e siècle.

Ci-contre :

- photo de la façade
- plans du 1^{er} étage, existant et projet
- photos de l'escalier et de l'habillage bois sur le barreaudage carré.



1, rue Colbert, 7, rue Vivienne (2^e arr.)

Bibliothèque nationale de France

Pétitionnaire : RUGGERI Catherine
MINISTERE DE LA CULTURE
PD 075 102 09 P 0004
SHON à démolir : 13 425 m²
Permis déposé le 16/04/2009
Fin du délai d'instruction : 15/05/09

« Démolitions partielles de plancher du 2^e niveau de sous-sol au 3^e étage, création de trémies d'escaliers et d'ascenseurs, démolition de l'escalier d'honneur du rez-de-chaussée, percements de murs porteurs et démolition partielle de toiture. »

PROTECTIONS :

❖ La façade Est sur la cour principale, de Robert de Cotte ; les galeries Mansart et Mazarine avec leur vestibule ; la pièce dite "chambre de Mazarin" ; le plafond de la "salle des Vélins" ; la salle de travail du département des Imprimés dite "salle Labrousse" sont classés au titre des Monuments historiques (*arrêté du 29 décembre 1983*).

❖ L'ensemble des façades et toitures sur rues, sur cours et sur jardins (à l'exclusion de la façade Est de Robert de Cotte classée) ; les pièces et éléments suivants : le vestibule de la salle de lecture, la salle ovale (périodiques), le salon de l'administration, le grand escalier d'honneur, la salle de lecture des Manuscrits... sont inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques (*arrêté du 29 décembre 1983*).

❖ Périmètre de site inscrit.

❖ Espace vert protégé (EVP).

HISTORIQUE : Le site actuel procède de l'agrandissement d'hôtels et d'adjonctions successives depuis plus de trois siècles et demi. Au 17^e siècle Mazarin fait aménager pour son usage la partie Sud est du quadrilatère.

La construction initiale de l'hôtel Tubeuf par Thiriot (1635) est suivie dès 1645 de l'extension, par Mansart, de deux galeries superposées dans le prolongement au Nord de l'aile Ouest de l'hôtel Tubeuf. Après 1661 après la mort de Mazarin, son neveu Mancini, duc de Nevers, vend à Colbert la partie nord-est du quadrilatère. L'ensemble devient l'hôtel de Nevers.

En 1666, Colbert implante la bibliothèque sur le site actuel. A mesure de l'enrichissement des collections, la bibliothèque royale se développe sous le règne de Louis XV : Robert de Cotte (1656-1735) est chargé d'agrandir les lieux en édifiant une galerie au fond de la cour d'honneur, dans le prolongement de celle de Mansart, parallèlement à la rue de Richelieu. En 1740, son fils Jules-Robert de Cotte referme la Cour d'honneur par une autre aile le long de la rue Colbert.

Après les recherches d'espaces supplémentaires de Visconti, Henri Labrousse commence son intervention par la réhabilitation de l'hôtel Tubeuf et de la galerie Mansart.

Ci-contre, de haut en bas : angle rue des Petits-Champs et rue Richelieu, et façade Pascal, rue Vivienne (photos Lansiaux 1916, archives CVP) et nouveaux accès vers les bâtiments Pascal, côté rue Vivienne.



Les interventions de Labrouste, célébrées en leur temps pour leur caractère novateur, vont s'échelonner entre 1860 et 1875. Au total il va construire toutes les parties ouest : la grande salle de lecture des imprimés, le magasin central (1867) ainsi que les ailes sur les rue de Richelieu et des petits Champs qui les entourent.

JL Pascal commence en 1878 par reconstruire à l'identique la façade de Jules Robert de Cotte et réaménage l'aile de Robert de Cotte.

L'année suivante, l'État acquiert les immeubles nord Est de la bibliothèque ce qui permet à Pascal de commencer la grande salle de lecture ovale qui sera achevée en 1932 par son élève Alfred Recourat. Autour de 1900, Pascal construit dans le style de Labrouste les ailes sur le jardin Vivienne et à l'angle des rues Colbert et Vivienne.

Dans l'aile rue Vivienne, Pascal réalise le salon néo-Louis XV. Il reprend l'escalier d'honneur, déjà modifié par Labrouste, pour desservir ces nouvelles ailes où le Cabinet des Médailles s'installe en 1917.

A partir de 1932, Michel Roux-Spitz réorganise le plan d'ensemble des constructions existantes, pour faire face à l'accroissement des fonds.

C'est le temps de la densification : les surfaces sont gagnées par creusements de sous-sols et surélévations des parties dues à Labrouste.

Ces agrandissements de Roux-Spitz sont poursuivis du milieu des années 1950 à 1977 par André Chatelin.

En 1981, Serge Macel lui succède. On lui doit en particulier, l'inversion de la volée haute de l'escalier d'honneur en 1987 et le réaménagement du Hall en 1993.

PRÉSENTATION : Le départ pour le site de Tolbiac du département des imprimés (68.000m²) a initié la redistribution des collections : la bibliothèque de l'Institut National d'Histoire de l'Art et celle de l'Ecole Nationale des Chartes vont être regroupées, avec leurs bureaux, sur les parties libérées du site Vivienne. Ces bibliothèques partenaires vont devoir bénéficier de salles de lecture et d'accès nouveaux.

Les transformations proposées sont aussi le fait de nouveaux objectifs de la bibliothèque et de l'évolution de ses missions : la BN voit sa vocation recherche s'augmenter d'une dimension pédagogique, qui doit inclure l'accueil de visiteurs non spécialistes, éventuellement en groupes. Une large ouverture sur le quartier, une plus grande fluidité pour les déplacements des lecteurs ou simples visiteurs sont recherchées. L'architecte propose donc de remplacer l'escalier d'honneur réputé faire obstacle au regard, par un escalier circulaire susceptible de faciliter les échanges.

Dans le même but d'accessibilité, certains perrons de la cour d'honneur et du jardin seront démolis et remplacés par des rampes.

L'intervention est aussi l'occasion de changements dans les dispositifs d'accueil de ces nouveaux publics, et de mise en sécurité des magasins et annexes des salles de lecture : remplacement de planchers des magasins de Labrouste et de la majeure partie des distributions verticales. En effet le fonctionnement traditionnel, par départements indépendants, est à présent jugé trop cloisonné. Un usage modernisé impliquerait l'accès des lecteurs aux magasins jusqu'ici réservés aux bibliothécaires.

Ci-dessous : photomontages du projet proposé : l'entrée de l'école des Chartes et l'escalier circulaire remplaçant l'escalier d'honneur.



RESOLUTION : En attendant de se prononcer en séance plénière, le 3 juin 2009, la Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 14 mai 2009 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, a exprimé ses inquiétudes concernant l'ampleur des démolitions et les risques d'altération que le projet proposé fait peser sur ce monument d'importance nationale, y compris dans ses parties les plus prestigieuses.

**2b, quai des Célestins, 1, rue des Lions Saint-Paul,
1-7, rue du Petit-Musc (4^e arr.)**
Construction neuve dans le jardin de l'ancien hôtel de Fieubet

Pétitionnaire : M. JACHET Nicolas
SA ECOLE MASSILLON FIEUBET
PD 075 104 09 V 0002
Permis déposé le 17/02/2009
Fin du délai d'instruction : 17/05/2009

« Démolition d'1 bâtiment d'un étage, de 2 préaux et de 2 murs de clôture d'un établissement d'enseignement primaire et secondaire. »

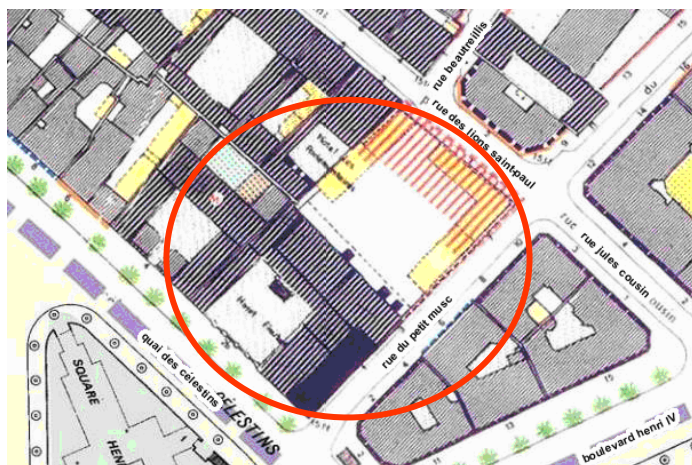
PROTECTIONS :

- ❖ Façades sur le quai des Célestins et sur la rue du Petit-Musc inscrites à l'Inventaire des Monuments Historiques (24 mars 1928).
- ❖ Site inscrit 6 août 1975
- ❖ Secteur Sauvegardé du Marais

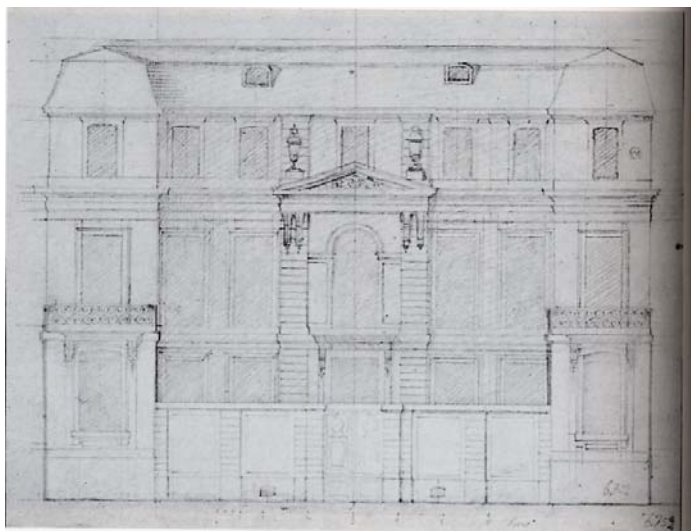
HISTORIQUE : Œuvre de Jules Hardouin Mansart (dessin original ci-dessous pour la façade côté quai) l'hôtel de Fieubet a changé de mains et de programme à la Révolution. Redevenu hôtel particulier, il a fait l'objet sous le Second Empire d'une opération de restructuration, d'extension, d'ornementation qui en ont fait un caprice architectural néo-maniériste unique en son genre (Jules Gros architecte). Transformé en école après la Commune, il subit une nouvelle extension côté quai en 1892. Le projet d'extension sur jardin était déjà implicitement prévu, dès les années 60, dans le plan du secteur sauvegardé mais il ne s'est toujours pas concrétisé, tant le projet architectural fait débat. Voir ci-dessous les précédentes recommandations de la Commission. La démolition des annexes des années 1950, quant à elle, n'a jamais été contestée.

ANTERIORITE :

- ❖ Vœu du 7 octobre 1997 pour « que le projet de destruction des bâtiments parasites du jardin de l'Hôtel Fieubet, belle construction de Jules Hardouin-Mansart, soit assorti de strictes réserves concernant leur reconstruction : hauteur des nouveaux bâtiments ne dépassant pas le chaperon du mur de clôture, choix d'une architecture neutre »
- ❖ Vœu à l'unanimité du 3 mars 1998 pour « que l'actuel projet de construction d'un bâtiment contenant des salles de classe et un gymnase sur une partie de l'ancien jardin de l'Hôtel de Fieubet soit revu tant dans sa volumétrie que dans son architecture. Le bâtiment projeté nuirait considérablement à la perception et à la mise en valeur de la grande façade sur jardin de l'hôtel, oeuvre insigne du grand architecte Jules Hardouin-Mansart. »
- ❖ Séance du 2 mai 2000 (BMO n° 26 du 30/03/2001) : « Le nouveau projet donne satisfaction aux demandes de la Commission. Souhait que la façade de l'hôtel Fieubet soit ravalée. »



Extrait du PSMV du Marais : en jaune : à démolir, hachuré rouge : emprise constructible



PRESENTATION : Nouvelle demande de permis de démolir des bâtiments de la fin du 19^e et du début du 20^e siècle dans la cour de l'école Massillon, en application du Plan de Sauvegarde, avec notamment l'obligation d'implanter la façade à l'alignement de la rue des Lions Saint-Paul et donc de démolir le mur de clôture (même demande qu'en 1997, obtenue mais non mise en œuvre).

Ces bâtiments bas sont adossés au mur de clôture de l'ancien jardin de l'hôtel de Fieubet, maison aménagée en 1678-81 par Jules Hardouin-Mansart.

Depuis les modifications apportées aux façades antérieures par Jules Gros sous le second Empire, la façade sur jardin est celle qui témoigne le mieux du dessin original de l'hôtel. Par le jeu combiné des ressauts et du décor qui met en valeur la porte centrale, elle s'inscrit parfaitement dans l'esthétique des élévations des hôtels particuliers parisiens du règne de Louis XIV qui tendent vers un style sévère. Les vases en bas-relief du premier étage sont en outre comme une « signature » du Premier architecte (B. Jestaz).

La qualité de cette façade a attiré l'attention de la CVP qui, en 1997 et 1998, a souhaité une volumétrie et un traitement modestes du futur bâtiment.

En 2000, l'architecte Jean-Pierre Duthoit présente un projet répondant partiellement aux premiers vœux de la Commission et proposant un projet inspiré des architectures métalliques de jardin, associant transparence et végétalisation des façades, tout en affirmant la présence du mur de clôture de l'ancien jardin. En réduisant la hauteur et l'emprise du nouveau bâtiment, il améliorerait la visibilité de la façade de l'hôtel depuis la rue du Petit-Musc. La Commission a approuvé ce dessin.

Le projet aujourd'hui en cours d'instruction est sensiblement le même - à l'exception des 4 niveaux de sous-sol sous l'ancien jardin qui ne sont plus d'actualité. Toutefois, les deux murs de clôture seraient démolis et reconstruits légèrement moins élevés ; ils sont aussi percés de « meurtrières » pour avoir un aperçu de la façade arrière depuis les rues, à travers le futur préau.

RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 14 mai 2009 sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, a émis un vœu pour la conservation du mur d'enceinte de l'ancien hôtel de Fieubet, côté rue du Petit Musc, et demande à être consultée sur le traitement qui lui sera réservé après décapage en cours de chantier (percement, abaissement, ravalement).

La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris a également émis un vœu pour le classement au titre des Monuments historiques des façades et toitures d'origine de l'hôtel de Fieubet, œuvre de Jules Hardouin-Mansart, dont aujourd'hui seules les adjonctions 19^e siècle sont protégées.

Ci-dessous, de haut en bas : façade côté cour, dernier élément visible de l'œuvre de Mansart. Vue du mur d'enceinte côté rue du Petit-Musc. Les annexes à démolir. Projet faisant apparaître le mur de soutènement percé et la paroi végétale..



20, rue Jacob (6^e arr.) Création d'un sous-sol sous une maison

Pétitionnaire : Mme MICHALSKI
SCI A L'AMITIE
SHON créée : 86 m²
ST : 1378 m²
PC 075 106 09 V 0005
Permis déposé le 13/03/2009
Fin du délai d'instruction : 13/09/2009

« Réaménagement avec extension du sous-sol, construction d'un escalier en façade sur jardin, fermeture d'une trémie d'escalier, démolitions partielles de murs porteurs à tous les niveaux, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures avec création d'une fenêtre à rez-de-chaussée sur jardin et révision des couvertures d'un bâtiment de 1 étage sur 1 niveau de sous-sol à usage d'habitation. »

PROTECTIONS :

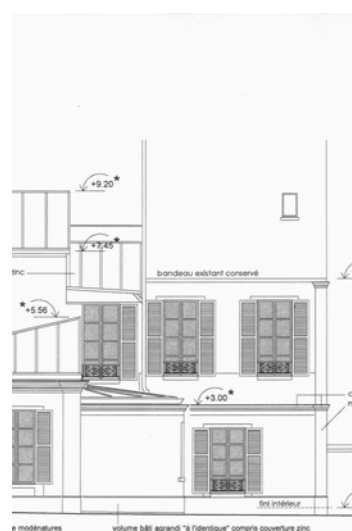
❖ ISMH : Temple de l' Amitié, dans l' arrière-cour : inscription par arrêté du 16 janvier 1947.

❖ Bâtiment protégé au titre du PLU.

Motivation : Ancien hôtel, édifié sous Louis XV pour l'orfèvre Pierre Bonillerat. Il présente dans son état actuel une façade du 18^e siècle composée de cinq travées et élevée de trois étages carrés sur rez-de-chaussée et entresol. Édifice documenté (Commission du Vieux Paris). Façade ornée de refends dans l'enduit. Baies portant des appuis de fenêtre en fer forgé Louis XV. Un long porche conduit à une cour au bout de laquelle se trouve une maison isolée en forme de pavillon. Dans le vaste jardin, un petit temple à colonnes doriques du Premier Empire, portant l'inscription «A l'Amitié», appartenant à une loge maçonnique, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1947. Porte cochère.

❖ Espace vert protégé (EVP).

PRESENTATION : Projet de réaménagement du pavillon d'un étage au fond de la cour de l'immeuble du 18^e siècle, protégé au PLU. Bâti par Nicolas Simon Delamarche entre 1804 et 1813, en même temps que le temple « à l'amitié » (au fond de la parcelle). Modifié et agrandi au milieu du 19^e siècle puis en 1968-72, notamment par la construction d'une extension masquant le temple depuis le jardin, le pavillon conserve une façade et un salon datant du Premier empire.



Ci-contre, vue intérieure du salon et vue du temple « à l'amitié ».

Ci-dessus : vue du pavillon en fond de cour (Atget 1910), vue depuis le jardin du pignon de l'aile gauche et proposition de modification de façade.

La demande actuelle prend en compte le vœu de la CVP : modification de la distribution, agrandissement de la cave sous l'extension, création d'une nouvelle descente de cave enveloppant l'extension (la piscine en sous-sol proposée en 2002 est abandonnée).

Le projet pose plusieurs questions : le potentiel archéologique est à prendre en compte ; la conservation des croisées anciennes du salon du 1^{er} étage n'est pas prévue ; le garde-corps au 1^{er} étage sur jardin doit être remplacé par une vitre ; la modification des baies au rez-de-chaussée du pignon de l'aile gauche peut sembler maladroite.

RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris a émis un vœu contre la modification projetée du percement du rez-de-chaussée du mur pignon du pavillon de fond de cour, du côté du temple « à l'Amitié » et en faveur de la conservation des croisées anciennes du salon de l'étage.

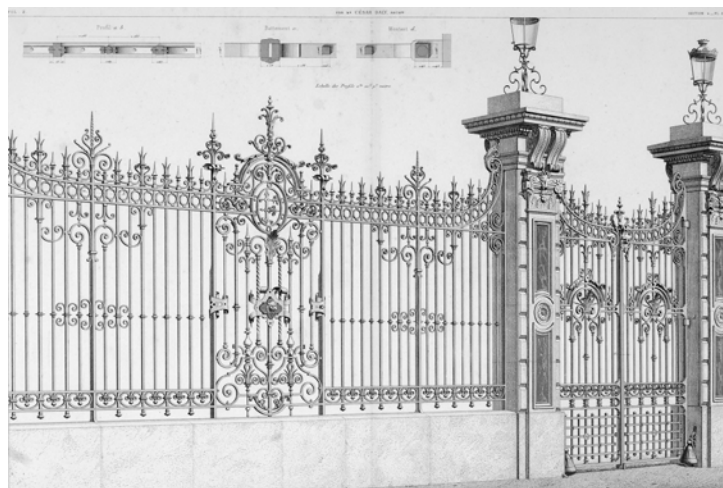
La Délégation Permanente a également demandé l'extension de l'inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques au pavillon datant du Premier Empire, édifice contemporain du Temple à l'amitié.



23-27 rue Saint-Lazare, 32-34 rue de Châteaudun (9^e arr.)

Pétitionnaire : M. SCHNEIDER Daniel - R.I.V.P.
SHON à démolir : 10 m²
PC 075 109 08 V 0001 01
Permis déposé le 05/03/2009
Fin du délai d'instruction 05/09/2009

« Travaux en vue du changement de destination de locaux de bureau du sous-sol au 1^{er} étage en crèche (44 berceaux créés) avec réaménagement de la cour intérieure, modification partielle de la clôture sur rue et mise en place d'une protection au dessus de la cour de la crèche. »



PROTECTIONS :

Immeuble concerné par une Inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en date du 30 décembre 1977 :

❖ 32 rue de Châteaudun - 29 rue Saint Lazare : façades et toitures sur rue.

❖ 34 rue de Châteaudun - 27 rue Saint Lazare : façades et toitures sur rue.

PRESENTATION : Création d'une crèche collective de 44 berceaux au sous-sol, rez-de-chaussée et premier étage d'un ensemble originairement formé de deux hôtels particuliers. Cet ensemble, occupé jusqu'à une période très récente par le Ministère de l'Éducation nationale, a subi au fil du temps et des acquisitions d'importantes transformations. Le percement de la rue de Châteaudun a entraîné la transformation de la façade arrière du 32 en une façade principale ; le 34 a été coupé en deux à l'occasion et au bénéfice de l'opération immobilière mitoyenne. Les deux parcelles traversantes forment actuellement un tout et les différents corps de bâtiments, dont les niveaux de planchers restent très différents, ont été reliés entre eux. En 1974, a été édifié une construction à rez-de-chaussée venue combler les anciennes cours. Cette adjonction sera démolie dans le cadre du projet de restructuration. Il s'agit de mettre en continuité la cour d'honneur et la cour intérieure mais aussi d'aménager un espace extérieur pour la crèche. Si le projet permet de retrouver certains dispositifs d'origine, l'installation de la crèche suppose la mise en place d'une protection de la cour (filet inox à maille losange, tendu sur une structure métallique) sur une façade inscrite monument historique, la mise en sécurité de l'escalier principal (nouveau garde corps à 1m50, 3 lisses avec un barreau tous les 7 cm) et l'altération du passage cocher.

DISCUSSION : La Délégation Permanente propose d'évoquer de manière plus approfondie ce dossier en séance plénière.

Ci-contre, de haut en bas : photos de la façade côté rue de Châteaudun en 1919, aujourd'hui et projet proposé ; dessin de la grille de Bailly architecte, et Baudrit, constructeur.

209-213 rue La Fayette, 39 rue Louis Blanc (10^e arr.)

Pétitionnaire : M. SCHNEIDER Daniel
R.I.V.P.
SHON à démolir : 872 m²
PC 075 110 09 V 0010
Permis déposé le 09/03/2009
Fin du délai d'instruction : 09/06/2009

« Réhabilitation d'un bâtiment de bureaux de 6 étages + combles sur 2 niveaux de sous-sol avec changement de destination en habitation (73 logements sociaux créés) et en maison du développement économique et de l'emploi (847 m²) avec création de liaisons verticales, ravalement des façades avec pose d'une isolation thermique, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, réfection de la couverture et modification des accès à rez-de-chaussée. »

PROTECTION : Aucune

PRESENTATION : Grand immeuble de rapport bourgeois bâti en 1899 par J. Lombard et frères, soigneusement agrandi par la Société Générale du Travail par deux bâtiments de L. Clément-Camus : un immeuble d'habitation construit en 1935 coté rue Louis-Blanc et immeuble de bureaux - siège de la CGT - avec salle de cinéma, construit en 1938 côté rue Lafayette (le Lux Lafayette - fermé au début des années 1970). Le projet de la RIVP consiste à réhabiliter l'ensemble et à aménager 70 logements avec local d'activité associatif au rez-de-chaussée. Les démolitions prévues sont acceptables (escalier 1899 conservé, réouverture de la cour...). Des questions peuvent se poser sur le traitement des façades et la conservation de certains détails, peu compatibles avec les mises aux normes de sécurité et d'isolation thermique :

- changement des menuiseries d'origine de l'immeuble de 1899 sur la rue Lafayette
- dissimulation des éléments de décor subsistant dans l'immeuble 1899
- isolation par l'extérieur des façades sur la cour, au-dessus de la toiture du cinéma
- nouveau dessin du rez-de-chaussée faisant disparaître l'harmonisation des socles effectuée dans les années 1930
- agrandissement de toutes les baies des immeubles des années 1930 avec installation de garde-corps pour transformer des fenêtres horizontales en fenêtres verticales, supposées plus compatibles avec un usage d'habitation.

RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 14 mai 2009 sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, a émis un vœu en faveur du respect des façades sur rue des immeubles de Clément-Camus, bâtis en 1935 et 1938, et en particulier du dessin des fenêtres.

Ci-contre, de haut en bas : photos de la façade, et élévations de diverses parties de façade sur rue, existant et projet, avec modification des baies..



4, rue de Vaugirard (6^e arr.) Réhabilitation d'un hôtel installé dans une maison du 17^e siècle.

Suivi

Pétitionnaire : M. EGURREGUY Jean-Pierre
HÔTEL LUXEMBOURG SAS
SHON à démolir : 9 m²
SHON créée : 7 m²
ST : 251 m²
DP 075 106 09 V 0075
Permis déposé le 24/03/2009
Fin du délai d'instruction : 24/06/2009

« Réaménagement d'un bâtiment de 4 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'hôtel de tourisme avec ravalement de l'ensemble des façades, remplacement de toutes les menuiseries, création de châssis de désenfumage en toiture sur cour et démolition d'un édicule, de murs porteurs et de planchers. »

PROTECTION : Bâtiment protégé par le PLU.

Motivation : Maison du XVII^e siècle avec un porche formant une anse de panier en pierres appareillées. Façade composée de trois étages séparés par des bandeaux. Façade altérée.

ANTERIORITE : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 17 février 2009 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a recommandé la modification du dessin des menuiseries du rez-de-chaussée, dans un sens plus respectueux du caractère et de l'échelle de cette maison du 17^e siècle, protégée au titre du PLU.

Ci-dessous, de gauche à droite : élévation de la façade sur rue existante, premier projet proposé (avis défavorable de la CVP), et nouveau projet.



PRESENTATION : Le projet de restructuration de cet hôtel vise à une mise en conformité et comporte des recloisonnements, ravalements de façades, changement de toutes les menuiseries, nettoyage des ajouts successifs dans la cour, etc.

A la suite de la recommandation formulée lors de la séance du 17 février 2009, l'architecte a proposé un nouveau dessin de façade.

DISCUSSION : Prenant acte des évolutions du dessin de la façade du rez-de-chaussée, la Délégation Permanente a accepté ce nouveau projet.



24, rue de l'Université, 19, rue de Verneuil (7^e arr.) Réhabilitation, réaménagement de l'hôtel de Senecterre

Suivi

Pétitionnaire : M. LE VEEL Alain
STE FONCIERE DES 6^e ET 7^e ARRONDISSEMENTS DE PARIS
SHON à démolir : 257 m²
SHON créée : 173 m²
ST : 1298 m²
PC 075 007 08 V 0038
Date dépôt permis : 22/12/2008
Fin du délai d'instruction : 22/06/2009

« Réhabilitation de 2 bâtiments de bureau de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et cour, avec démolition d'un appentis à rez-de-chaussée sur jardin, de parties de planchers à tous les niveaux pour création d'ascenseurs, du plancher des combles du bâtiment sur cour, ravalement des façades et réfection des couvertures et construction d'un niveau de sous-sol pour création de bureaux et de locaux techniques sous la cour. »

PROTECTIONS :

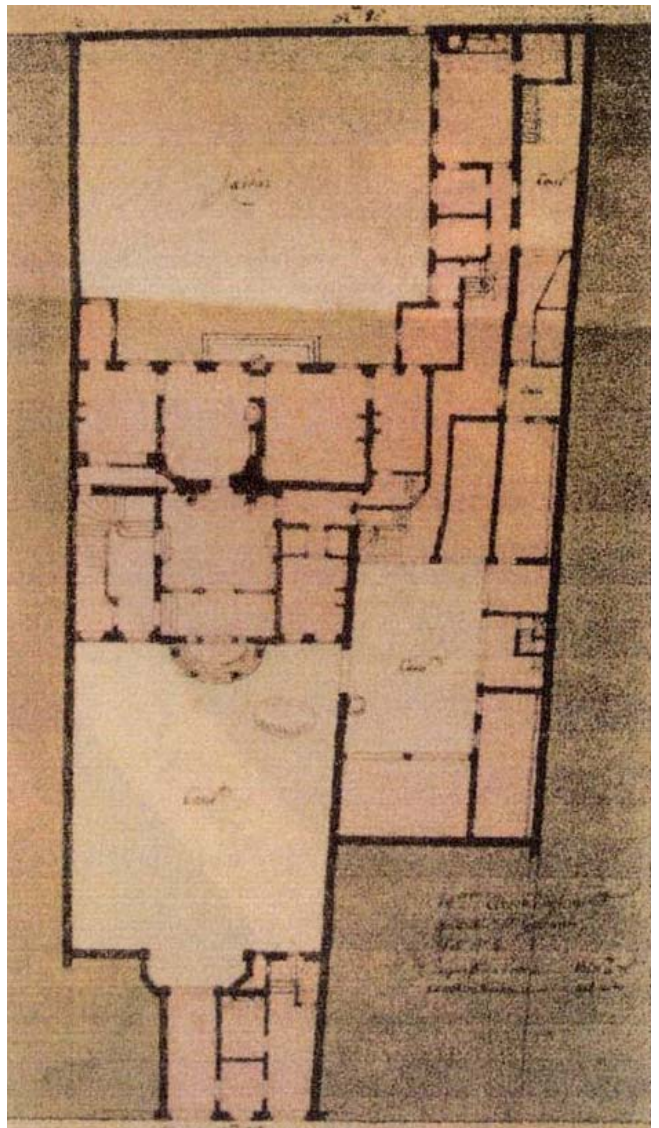
- ❖ Secteur Sauvegardé du 7^e arrondissement
- ❖ Inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques en totalité du 24, rue de l'Université : bâtiment sur rue, hôtel proprement dit avec son aile en retour ; cours et jardin, (19 novembre 1991). Éléments protégés : vestibule, escalier, décor intérieur.

ANTERIORITE :

- ❖ La Commission du Vieux Paris, réunie le 3 avril 2007, a formé un vœu en faveur d'une intervention plus respectueuse de l'ancien Hôtel de Sénecterre, (précédemment Siège du Ministère du commerce et de l'artisanat), inscrit à l'Inventaire des Monuments historiques. La Commission s'est opposée à l'éventrement de la façade du bâtiment sur rue (construit en 1836 par l'architecte Moitié pour le baron Nougarede de Fayet) pour la mise en place d'un parc de stationnement ainsi qu'à la création sous la cour d'un sous-sol densifiant inutilement l'édifice et imposant des dispositifs d'éclairage de l'étage souterrain particulièrement destructeurs. A cette occasion, elle a souligné l'intérêt de cet ensemble construit en 1685 par Thomas Gobert, architecte des bâtiments du Roi, remanié vers 1777 par Nicolas Ducret et Denis-Claude Liégeois.

- ❖ La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 mars 2009 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, constatant que le projet proposé prévoit la modification de l'escalier d'honneur et dans l'attente d'éléments d'informations complémentaires sur ce point, maintient le vœu adopté le 3 avril 2007 en faveur d'un projet de réhabilitation plus respectueux de l'ancien hôtel de Sénecterre.

Ci-contre : élévation ^côté cour, et plan extrait de l'atlas de Vasserot et Bellanger



PRESENTATION : Le projet - très destructeur dans sa première version - a été depuis profondément remanié, en collaboration avec le Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine. Les sous-sols ont été revus à la baisse. L'intervention ne comprend plus de parc de stationnement mais une simple salle de réunion, située sous la cour, et accessible par les caves, depuis les deux corps de bâtiments, sur rue et sur cour. Ce dispositif assurera en outre l'accessibilité handicapés et évitera toute altération du perron de l'hôtel.

Intérieurement, les salons, et toutes pièces ayant conservé un décor, seront restaurés.

Seront démolis certains escaliers de service, et redécoupés ou ouverts les étages hauts du bâtiment sur rue.

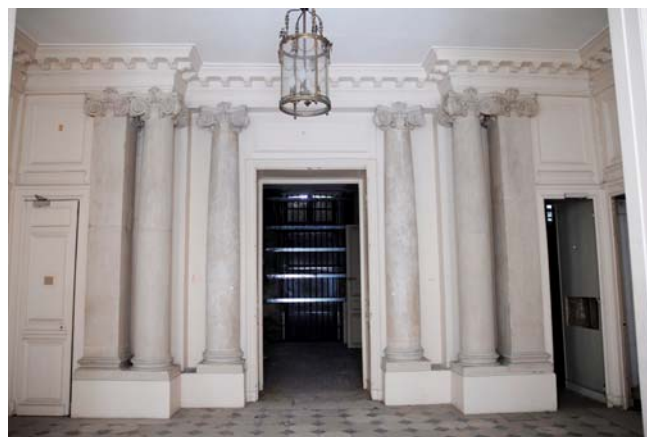
Les démolitions sont réduites à l'élargissement des baies des côtés du passage cocher, la démolition de l'escalier moderne dans l'hôtel, la modification du système d'accès aux caves entraînant l'altération du départ de l'escalier.

La modification de l'escalier d'honneur répond à un double objectif : rabaisser les allèges des quatre fenêtres du rez-de-chaussée sur cour et donner aux caves voûtées (destinées à devenir des locaux valorisés) un accès de plain-pied avec le vestibule. Suite au vœu formulé en séance, une réunion a eu lieu avec l'architecte en chef des monuments historiques chargé de la restauration, Jean-François Lagneau.

RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 14 mai 2009 sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, a levé le vœu adopté lors de sa séance du 3 avril 2007, demandant une intervention plus respectueuse sur l'ancien hôtel de Sénecterre. Ce vœu avait été maintenu en séance du 6 mars 2009, compte tenu de la modification de l'escalier d'honneur et dans l'attente d'informations complémentaires.

La Délégation Permanente recommande toutefois que la modification projetée de l'escalier d'honneur s'affranchisse du concept de « restitution » - et de la modification importante du sol de la cage d'escalier que cela suppose - l'état projeté n'étant attesté à aucun moment de l'histoire.

Ci-contre : élévation sur cour, état actuel, et élévation de l'état projeté, avec l'abaissement des allèges des quatre fenêtres du rez-de-chaussée.



4, rue d'Anjou (8^e arr.)

Réaménagement d'un immeuble haussmannien en hôtel de tourisme

Suivi

Pétitionnaire : M. VISAN Raymond
Q HÔTELS AND RESTAURANTS France
SHON à démolir : 277 m²
SHON créée : 256 m²
ST : 1100 m²
PC 075 108 09 V 0008
Permis déposé le 26/02/2009
Fin du délai d'instruction : 26/08/2009

« Changement de destination d'un bâtiment de bureau et d'habitation de 5 étages sur un niveau de sous-sol en hôtel de tourisme avec modification des façades et des liaisons verticales, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, création de lucarnes en remplacement des tabatières, d'un 2^e niveau de sous-sol, démolition partielle de toiture, de planchers et de murs porteurs à tous les niveaux. »

PROTECTION : aucune

ANTERIORITE :

❖ Vœu et levée de vœu en 2006-2007 sur un autre projet aujourd'hui abandonné (changement d'architecte).

Pour le nouveau projet :

❖ Examiné le 20 juin 2008 au stade de la faisabilité (consultation préalable avant permis), en réunion conjointe du secrétariat permanent de la CVP et des services de la Direction de l'Urbanisme, le projet n'avait pas été approuvé.

❖ La Commission permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 22 septembre 2008 à l'Hôtel Cromot du Bourg sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, forme un vœu pour un projet plus respectueux des éléments structurels d'origine, et notamment des escaliers et des murs porteurs de cet ensemble, incluant un hôtel particulier du XVIII^e siècle (signé Pierre Contant d'Ivry) dans la composition d'un vaste immeuble de rapport d'époque haussmannienne. Elle propose l'inscription de cet ensemble à la liste des bâtiments protégés par le PLU.

PRESENTATION : Sur la propriété d'Augustin Blondel de Gagny, un hôtel particulier est d'abord construit par Pierre Contant d'Ivry, vers 1733 ; hôtel qui est englobé, à l'époque haussmannienne, dans un très vaste immeuble de rapport. Une étude historique a été réalisée par le cabinet Grahall.

Quoique déjà amendé, le nouveau dossier présente un niveau de démolition des éléments de structure presque égal au projet précédent.

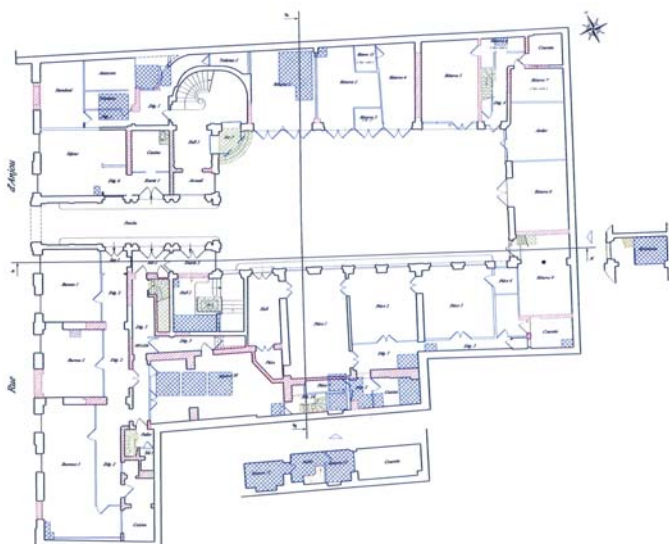
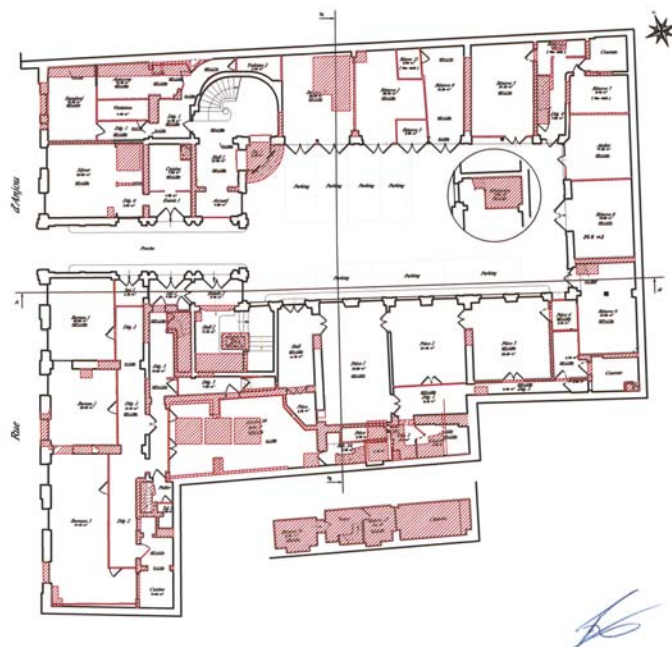
Ci-contre, de haut en bas : photos de la façade sur rue et de la façade sur cour, élévations de l'existant avec les modifications prévues dans le premier projet (avis défavorable de la Commission), et les nouvelles modifications proposées.



RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 14 mai 2009 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, constatant les évolutions du projets, a levé le vœu adopté lors de la séance du 22 septembre 2008 en faveur d'un projet plus respectueux des éléments structurels d'origine, et notamment des escaliers et des murs porteurs de cet ensemble, incluant un hôtel particulier du XVIII^e siècle (signé Pierre Contant d'Ivry) dans la composition d'un vaste immeuble de rapport d'époque haussmannienne.

Elle recommande un suivi attentif et précautionneux, par les services compétents de la Ville, des démolitions autorisées.

Elle recommande que le percement d'une nouvelle porte dans la façade, pour donner accès au hall de l'hôtel, reprenne le registre monumental du portail existant, qui lui est symétrique.



Ci-contre : plans des démolitions envisagées lors du premier projet déposé, et démolitions proposées aujourd'hui.

Ci-dessous : détails de l'existant.



20, rue Hallé (14^e arr.)

Agrandissement d'une maison d'un lotissement rayonnant

Suivi

Pétitionnaire : M. SICRE DE FONTBRUNE Yves
S.C.I. VINGT HALLE
SHON à démolir : 14 m²
SHON créée : 48 m²
ST : 321 m²
PC 075 014 08 V 0046
Permis déposé le 06/01/2009

« Extension à rez-de-chaussée côté cour d'un bâtiment de 2 étages et combles sur un niveau de sous-sol à usage d'habitation avec démolition partielle et reconstruction de plancher à rez-de-chaussée, modification de la toiture, ravalement et modification des façades sur rue et cour. »

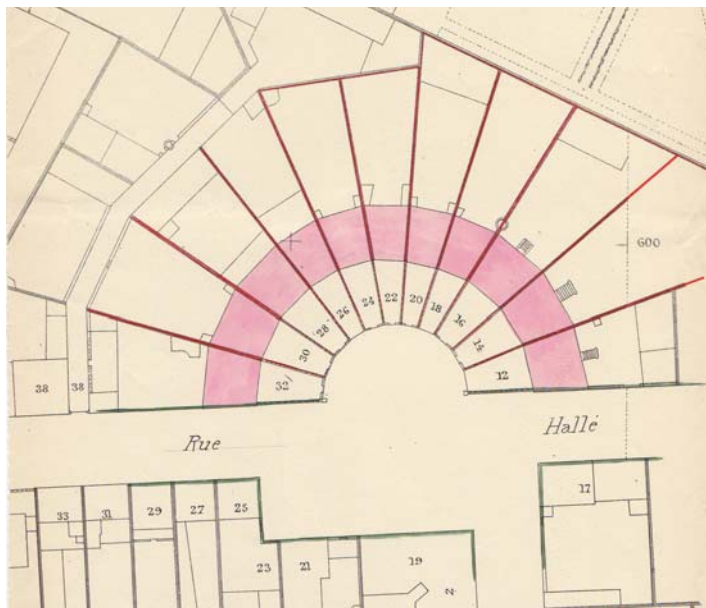
PROTECTION : Secteur maisons et villas SL 14-3

ANTERIORITE :

❖ La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 14 octobre 2008 sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire de Paris chargée du patrimoine, a émis le vœu que soit proposé un projet plus respectueux du caractère architectural de cette maison, élément d'un lotissement faubourien cohérent, unique dans sa forme semi-circulaire et sa partition rayonnante.

❖ La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 17 février 2009 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a renouvelé le vœu adopté le 14 octobre 2008 en faveur d'un projet plus respectueux du caractère architectural de cette maison, élément d'un lotissement faubourien cohérent, unique dans sa forme semi circulaire et sa partition rayonnante.

PRESENTATION : L'architecte propose une nouvelle version de véranda conservant la terrasse et les deux escaliers d'origine. Le déplacement de la descente de cave a permis de régulariser le fenestrage.



RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 14 mai 2009 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, constatant cette nouvelle version du projet conserve la terrasse et les deux escaliers d'origine, a levé le vœu adopté lors de sa séance du 14 octobre 2008, qui demandait une intervention plus respectueuse de l'architecture de cette maison, élément d'un ensemble faubourien cohérent.

Ci-dessus : cadastre dans les années 20, et cliché Lansiaux de la place semi-circulaire, en 1922.

Ci-dessous, de gauche à droite : vue de la façade sur jardin, premier et second projets de façade (avis défavorables de la CVP) et nouvelle proposition.



5, place Casadesus, 11b-13, rue Girardon (18^e arr.) Château des Brouillards

Suivi

Pétitionnaire : Mme ZOLLY Julia - SCI MISTS

SHON créée : 19 m²

ST : 260 m²

DP 075 118 09 V 0096

Permis déposé le 09/03/2009

Fin du délai d'instruction : 09/06/2009

« Construction d'une véranda au 1^{er} étage côté jardin, ravalement des façades avec remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures et démolition avec reconstruction de la toiture d'un bâtiment d'habitation. »

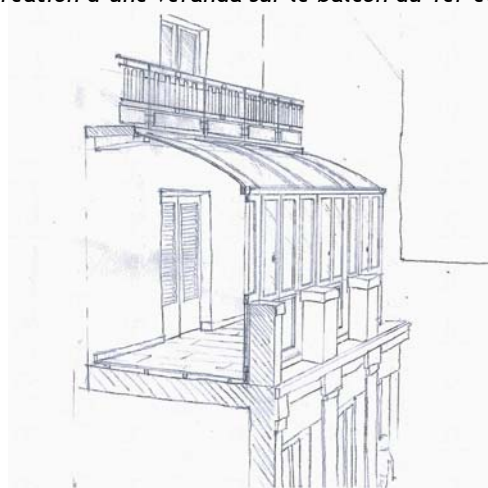
PROTECTION : Bâtiment protégé au titre du PLU

Motivation : "Château des Brouillards". Maison carrée de deux étages, dont la façade orientée au nord-est surmontée d'un grand fronton triangulaire, a sauvé un aspect du XVIII^e siècle. Elle est un vestige du "Moulin des Brouillards" que Legrand-Ducampjean, avocat au barreau de Paris acquit en 1772. Il remplaça le moulin en ruines par plusieurs corps de bâtiment qu'il revendit à la veille de la Révolution. En 1850, les communs du château furent rasés pour faire place à des pavillons séparés les uns des autres par de simples haies. Ce qu'on appela le "maquis" devint alors le repaire des vagabonds et des bandits que Roland Dorgelès a mis en scène dans son roman "le Château des Brouillards". Il sert ensuite de refuge aux artistes désargentés. En 1902, le percement de l'avenue Junot met fin au "maquis".

ANTERIORITE : La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 janvier 2009 sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a émis un vœu demandant la conservation des deux façades du Château des Brouillards côté rue, notamment la balustrade en pierre, partie intégrante de l'espace public, et la conservation du garde-corps du 1^{er} étage côté jardin. La Commission a également demandé que soit réalisée une étude historique afin d'éclairer les choix du projet d'aménagement.

Ci-contre, de haut en bas : vues du château, du haut du Blute-Fin, au moment de l'aménagement de l'allée piétonne, et côté jardin (le balcon n'existe pas encore).

Ci-dessous : coupe perspective et coupe montrant le projet de création d'une véranda sur le balcon du 1^{er} étage.



PRESENTATION : Le nouveau dossier présente une véranda côté jardin, une modification du percement du bâtiment annexe. Aucune étude historique n'a été réalisée.

RESOLUTION : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 14 mai 2009 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a maintenu le vœu adopté lors de sa séance du 28 janvier 2009, demandant la conservation des deux façades du « Château des Brouillards » côté rue, notamment la balustrade en pierre, partie intégrante de l'espace public et la conservation du garde-corps du premier étage côté jardin. Elle demande la conservation de la grande baie vitrée du 19^e siècle, sur le bâtiment annexe côté rue (future cuisine) et réitère sa demande d'une étude historique afin d'éclairer les choix du projet d'aménagement.



Ci-dessus : à gauche, photos de l'existant, à droite, de haut en bas : vue depuis la place Casadesus, élévation projetée côté allée des Brouillards, et élévation projetée côté jardin.

La Commission du Vieux Paris est un comité consultatif présidé par le Maire de Paris et, par délégation, par Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine.

Les séances de la Commission sont préparées par son Secrétariat permanent, sous la direction de Madame Marie-Jeanne Dumont, Secrétaire Générale de la Commission du Vieux Paris.

Rédaction des fiches de présentation - Compte rendu :

Marie-Jeanne Dumont

Nicolas Courtin

Laurent Favrole

Katya Samardzic

Laurence Bassières

Sébastien Pointout

Crédits photographiques (Tous droits réservés) :

Marc Lelièvre

Christian Rapa

Pascal Saussereau,

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris

Direction des Affaires Culturelles

Mairie de Paris